

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 975

12 mai 2011

SOMMAIRE

Atis S. à r.l.	46755	Loca-Nord	46774
Box. I. - S.A.	46759	Loca-Nord	46773
Cliffhouse S.à r.l.	46761	Logiparts S.A.	46774
Compagnie de Programmation Financière S.à r.l.	46755	Logiparts S.A.	46776
Compagnie de Programmation Financière S.à r.l.	46757	Mibi s.à r.l.	46797
Dorn Immo S.A.	46758	Mibi s.à r.l.	46797
EKIAM S. à r. l. & Cie. M.M. Zweite S.e.c.s.	46754	Molotov Design Sàrl	46756
Genius International S.A.	46758	MR Transports S.à r.l.	46776
Georgia-Pacific Finance Consolidation S.à r.l.	46763	PALLINGHURST INVESTOR CONSOR- TIUM (Lux) S.à r.l.	46800
Georgia-Pacific Finance Consolidation S.à r.l.	46767	Profico S.à.r.l.	46763
HOTEL Top-Level-Domain S.à r.l.	46797	R3 Treatment Finance (Luxembourg) S.à r.l.	46779
Iberian Hy-Power S.A.	46771	RD-XD S.A.	46762
Immobilière Nora	46758	RD-XD S.A.	46767
INNCONA S.à r.l. & Cie. Cinq cent quatre- vingt-seizième (596.) S.e.c.s.	46754	Ridgefield Holdco	46779
Kidolux S.A.	46774	Rucon Luxembourg S.A.	46776
Lantiq Intermediate Holdco S.à r.l.	46760	Sauter Regulation	46790
Lantiq US Holdco S.à r.l.	46761	Silbiotec Uno S.A.	46790
Lantiq US Holdco S.à r.l.	46763	Société Luxembourgeoise de Commerce International	46779
Le 32 Immo Sàrl	46770	Tolomeo S.A.	46800
Le 42 Immo Sàrl	46771	Tonus Investments S.à r.l.	46754
LFH Corporation	46771	Triodos S II LuxCo S.à r.l.	46790
		Van Kasteren Services S.à r.l.	46755

Tonus Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 107.803.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2011.
Pour Tonus Investments S.à r.l.
Matthijs BOGERS
Gérant

Référence de publication: 2011046319/13.

(110052052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2011.

**EKIAM S. à r. l. & Cie. M.M. Zweite S.e.c.s., Société en Commandite simple,
(anc. INNCONA S.à r.l. & Cie. Cinq cent quatre-vingt-seizième (596.) S.e.c.s.).**

Siège social: L-6720 Grevenmacher, 16, rue de l'Eglise.
R.C.S. Luxembourg B 149.734.

Durch Einschreibebriefe vom 11.11.2010 wurden die Gesellschafter der "EKIAM S. à r. l. & Cie M.M. Zweite S.e.c.s.", vormals INNCONA S.à r.l. & Cie Cinq cents quatre-vingt-seizième (596.) zu einer außerordentlichen Gesellschafterversammlung einberufen, welche am 10.12.2010, um 10:00 Uhr in den Geschäftsräumen der EKIAM Management S.à r.l., geschäftsansässig 16, rue de l'eglise, L-6720 Grevenmacher stattfinden sollte. Die Komplementärin weigerte sich mit Schreiben vom 19.11.2010 die Gesellschafterversammlung durchzuführen.

Die Tagesordnung der außerordentlichen Gesellschafterversammlung lautete wie folgt:

Tagesordnung

1. Auflösung der Gesellschaft
2. Ernennung des Liquidators
3. Verschiedenes.

Gegen den Geschäftsführer der Komplementärin, der EKIAM Management S.à r.l. betreibt der allein stimmberechtigte Kommanditist der Gesellschaft ein Klageverfahren vor dem Landgericht Stade in Deutschland, Geschäftszeichen 4 O 414/10, wegen Falschberatung im Zusammenhang mit der Gründung der Gesellschaft. Wegen der damit einhergehenden Interessenkollision und der Weigerung der Komplementärin, das Liquidationsverfahren zu betreiben, beschließt die Gesellschaft durch den allein stimmberechtigten Kommanditisten am 05.01.2011 Folgendes:

Die Versammlung benennt ein Büro und zwar:

zum Vorsitzenden Ass. Jur. Peter Seidel, expert comptable mit Berufsadresse in 7, Am leweschten Flouer L- 6691 Moersdorf,

zum Schriftführer RA Martin Seidel, Rechtsanwalt mit Berufsadresse in D- Wallstrasse 16, 40213 Düsseldorf,

zum Stimmzähler RA Dr. Winfried Niggeemeyer, Rechtsanwalt mit Berufsadresse in D - Stefan-George-Straße 13,54295 Trier

A - Der Vorsitzende erklärt die Sitzung in dessen Geschäftsräumen eröffnet am 05.01.2011 um 11:00 Uhr.

Aus einer vom Büro erstellten Anwesenheitsliste geht die Zahl der Gesellschafter, die in gegenwärtiger Versammlung zugegen oder rechtlich vertreten sind sowie die Zahl der Anteile die sie halten, hervor. Diese Anwesenheitsliste ist vom Büro und den Gesellschaftern respektiv deren Vertretern unterzeichnet. Ebenso sind die Vollmachten vom Büro paraphiert. Es sind alle stimmberechtigten Gesellschafter anwesend.

B.- Die Gesellschafterversammlung, welche mittels Einschreibebriefe an alle Gesellschafter vom 11.11.2010 mitsamt Tagesordnung einberufen wurde, und im Einverständnis aller stimmberechtigten Gesellschafter auf den 05.01.2011 verlegt wurde, ist rechtsgültig einberufen.

C- Die Tagesordnung sieht folgende Punkte vor:

Tagesordnung

1. Auflösung der Gesellschaft
2. Ernennung / Bestätigung des Liquidators
3. Verschiedenes.

Nach Diskussion, nimmt die Generalversammlung einstimmig und über jeden Punkt einzeln folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschließt die EKIAM S.à r.l. & Cie M.M. Zweite S. e cs, mit Gesellschaftersitz in L-6720 Grenmacher, mit sofortiger Wirkung aufzulösen (mise en liquidation avec effet Immédiat)

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt, mit sofortiger Wirkung als Liquidator Ass. Jur. Peter Seidel, expert comptable mit Berufsadresse in 7, Am le-weschten Flouer L- 6691 Moersdorf der Gesellschaft zu ernennen (Art. 6 Abs. 4 der Statuten). Die ursprünglich hierfür vorgesehene Komplementärin wird aus Gründen der Interessenkollision und wegen Störung des Vertrauensverhältnisses nicht eingesetzt.

Dritter Beschluss

Die Gesellschafterversammlung ersucht den Liquidator dringlich den Liquidationsbeschluss im Handelsregister zu hinterlegen und dessen Veröffentlichung im Memorial C zu beantragen.

Nachdem kein weiterer Punkt mehr angeschnitten wurde, ist Gesellschafterversammlung um 12:00 Uhr für beendet erklärt worden.

Hiesiges Protokoll ist während der Gesellschafterversammlung in Luxemburg den 05.01.2011 gefertigt worden.
Rechtsanwälte Ricken und Partner GbR

...

Unterschriften

Référence de publication: 2011025209/60.

(110029309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2011.

Van Kasteren Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2444 Luxembourg, 209, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 22.221.

Les Comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 31/03/2011.

Pour VAN KASTEREN SERVICES S.à r.l.

J. REUTER

Référence de publication: 2011046330/12.

(110051450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2011.

Atis S. à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5450 Stadtbredimus, 7, Lauthegaass.

R.C.S. Luxembourg B 109.009.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Stadtbredimus, le 30-03-2011.

Signature.

Référence de publication: 2011046342/10.

(110051110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2011.

COPROFINA S.à r.l., Compagnie de Programmation Financière S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 190.000,00.

Siège social: L-1611 Pétange, 57, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 130.651.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Optio Expert-Comptable et Fiscal S.à r.l.

57, avenue de la Gare

B.P. 874 - L-2018 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2011046343/16.

(110050865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2011.

Molotov Design Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7619 Larochette, 30, rue de Medernach.

R.C.S. Luxembourg B 158.924.

—
STATUTS

L'an deux mille onze, le sept février.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

ont comparu:

1. Madame Léonie CONRAD, retraitée, née à Bollendorf-Pont le 14 juin 1924 (matr. 1924 06 14 246), veuve de Monsieur Pierre Steffes, demeurant à L-9186 Stegen, 19, Schrondweilerstrooss,

ici représentée par Monsieur Charles STEFFES, médecin, demeurant à L-7619 Larochette, 30, rue de Medernach, en vertu d'une procuration sous seing privée datée du 6.2.2011 à Stegen, laquelle procuration après avoir été signée «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui;

2. Monsieur Sébastien STEFFES, designer, né à Luxembourg le 10 janvier 1982 (matr. 1982 01 10 237), célibataire, demeurant à L-7615 Larochette, 11, rue d'Ernzen.

Lesquels comparants ont arrêté comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils ont décidé de constituer:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de «MOLOTOV DESIGN SARL».

Art. 2. Le siège social de la société est établi dans la commune de Larochette; il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un atelier graphique sous toutes ses formes possibles.

La société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières ou civiles, mobilières ou immobilières, qui se rattachent directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet ou qui sont de nature à en faciliter la réalisation.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six (6) mois à donner par lettre recommandée à son ou ses coassociés.

Le ou les associés restants auront un droit de préférence pour le rachat des parts de l'associé sortant.

Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination en valeur des parts à céder. En cas de désaccord sur la valeur des parts à céder, celle-ci sera déterminée par un expert à désigner par le président du Tribunal d'Arrondissement compétent.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- €) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq (125.- €) euros chacune.

Art. 7. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions.

Le ou les gérants peuvent conférer à toutes personnes des pouvoirs spéciaux pour un ou plusieurs objets déterminés.

Art. 8. Aucun des associés ne pourra céder ses droits à un tiers sans le consentement de ses coassociés, représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

Entre associés, les parts sociales sont librement cessibles.

Art. 9. Chaque année, au trente et un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société.

Le bénéfice net, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- 5% pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;

- le solde reste à la libre disposition des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué aux associés au prorata de leur participation au capital social.

Art. 10. Le décès ou la faillite de l'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la société; les héritiers, légataires ou ayants-cause de l'associé décédé ou failli n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

Art. 11. Pour tous les points non expressément prévus aux présentes, les parties se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Dispositions transitoires

La première année sociale commence en date de ce jour et se termine le 31 décembre 2011.

Souscription et Libération

Les parts sociales ont été souscrites par les associés comme suit:

Madame Léonie STEFFES-CONRAD	50
Monsieur Sébastien STEFFES	50
Total:	100

Toutes les parts sociales sont entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Frais

Les frais mis à charge de la société à raison de sa constitution sont évalués à la somme de huit cent cinquante euros (850.- €).

Assemblée générale extraordinaire

Et de suite, les comparants susnommés, représentant l'intégralité du capital social de la société, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire et ont pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société est fixé à L-7619 Larochette, 30, route de Medernach.
2. Est nommé gérant pour une durée indéterminée, Monsieur Sébastien STEFFES, prénommé.
3. La société sera valablement engagée par la signature du gérant.

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. STEFFES, S. STEFFES, P. PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 9 février 2011. DIE/2011/1425 Reçu soixante-quinze euros. EUR 75.-

Le Receveur (signé): J. Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Ettelbruck, le 15 février 2011.

Pierre PROBST

Le notaire

Référence de publication: 2011025340/83.

(110029933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2011.

COPROFINA S.à r.l., Compagnie de Programmation Financière S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 190.000,00.

Siège social: L-1611 Pétange, 57, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 130.651.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Optio Expert-Comptable et Fiscal S.à r.l.

57, avenue de la Gare

B.P. 874 - L-2018 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2011046344/16.

(110050867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2011.

Dorn Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18-20, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 118.967.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mars 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011046349/10.

(110051241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2011.

Genius International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 80.774.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 MARS 2011.

Pour GENIUS INTERNATIONAL S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille WAGNER / Lionel ARGENCE-LAFON

Référence de publication: 2011046352/15.

(110050858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2011.

Immobilière Nora, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 161.000,00.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 41.182.

Société à responsabilité limitée constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange, en date du 22 juillet 1992, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C No 569 du 4 décembre 1992. Les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le même notaire en date du 29 décembre 1992, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C No 162 du 15 avril 1993, en date du 28 février 1994, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C No 322 du 3 septembre 1994 et en date du 29 décembre 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C No 244 du 15 avril 1998, en date du 28 décembre 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C No 226 du 24 mars 2000.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 MARS 2011.

IMMOBILIERE NORA

Société à responsabilité limitée

Signature

Référence de publication: 2011046356/21.

(110051093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2011.

Box. I. - S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 122.687.

L'an deux mille dix, le huit novembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme Box.I. – S.A., avec siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, R.C.S. Luxembourg numéro B 122687, constituée suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 5 décembre 2006, publié au Mémorial C numéro 177 du 14 février 2007,

et dont le projet de fusion du 15 septembre 2010 avec la société anonyme TEGOLA INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, R.C.S. Luxembourg numéro B 59688, a été publié au Mémorial C numéro 2067 du 4 octobre 2010.

La société anonyme Box.I. – S.A. a un capital social de quarante mille euros (40.000,-EUR), divisé en dix mille (10.000) actions de quatre euros (4,-EUR) chacune, entièrement libérées.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Sophie ERK, employée privée, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Stéphane LOMBARDI, employé privé, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

La présidente expose et l'assemblée constate:

I.- Que la présente assemblée générale a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Approbation de la fusion avec la société anonyme TEGOLA INTERNATIONAL S.A. tel que le projet de fusion a été publié au Mémorial C numéro 2067 du 4 octobre 2010.

2.- Décharge à accorder aux organes de la société.

3.- Désignation du lieu où seront conservés les documents sociaux pendant le délai légal.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

III.- Qu'il appert de la liste de présence prémentionnée que tous les actionnaires représentant l'intégralité du capital social sont présents ou représentés à la présente assemblée générale, de sorte que l'assemblée peut se tenir sans convocations préalables.

IV.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur tous les points portés à l'ordre du jour.

V.- Que les dispositions de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée relatives aux fusions ont été respectées, à savoir:

a) Publication du projet de fusion, établi le 15 septembre 2010 par les conseils d'administration des sociétés qui fusionnent, au Mémorial C en date du 4 octobre 2010, soit un mois au moins avant la réunion des assemblées générales appelées à se prononcer sur le projet de fusion.

b) Etablissement, conformément à l'article 265 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, d'un rapport écrit par les conseils d'administration de chacune des sociétés qui fusionnent expliquant et justifiant le projet de fusion et en particulier le rapport d'échange des actions -actions.

c) Dépôt des documents exigés par l'article 267 de la loi sur les sociétés commerciales au siège social des sociétés un mois au moins avant la date de la réunion des assemblées générales en vue de leur inspection par les actionnaires ou associés.

L'assemblée générale, après avoir discuté le projet de fusion, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'approuver sans réserve la fusion entre les sociétés anonyme Box.I. – S.A., société absorbée d'une part, et TEGOLA INTERNATIONAL S.A., société absorbante d'autre part, et de la ratifier intégralement conformément

au projet de fusion tel que publié au Mémorial C numéro 2067 du 4 octobre 2010, et de considérer expressément que, du point de vue comptable et fiscal, la fusion a pris effet entre les sociétés fusionnantes à la date du 1^{er} janvier 2010.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de transférer tous les actifs et passifs, sans exception ni réserve de la société absorbée Box.I. – S.A., à la société TEGOLA INTERNATIONAL S.A., précitée, avec effet au 1^{er} janvier 2010.

Les actions à émettre en rémunération de l'apport de l'universalité des actifs et des passifs de la présente société à TEGOLA INTERNATIONAL

S.A. seront attribuées directement aux actionnaires de la société Box.I. – S.A., au prorata de leur participation actuelle dans la société.

Troisième résolution

L'assemblée décide de donner pleine et entière décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société absorbée pour l'exécution de leurs mandats respectifs.

Quatrième résolution

L'assemblée décide que la société anonyme Box.I. – S.A. est dissoute sans liquidation, tous les actifs et passifs de la société absorbée étant transmis à titre universel à la société absorbante, la société anonyme TEGOLA INTERNATIONAL S.A..

Constatant que lors d'une assemblée générale extraordinaire de ce jour les actionnaires de la société absorbante ont également approuvé le projet de fusion et que la fusion est par conséquent définitivement réalisée, l'assemblée décide que tous les documents et archives de la société absorbée seront conservés au siège de la société absorbante et que tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes pour requérir la radiation de l'inscription de la société absorbée.

Constatation

Le notaire soussigné, conformément à l'article 271, alinéa 2 de la loi sur les sociétés commerciales, atteste par les présentes l'existence et la légalité du projet de fusion et des actes et formalités incombant à la société en relation avec la présente fusion.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: Sophie ERK, Stéphane LOMBARDI, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 11 novembre 2010. Relation GRE/2010/3822. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 3 février 2011.

Référence de publication: 2011025435/95.

(110031281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2011.

Lantiq Intermediare Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 147.556.

Les comptes annuels au 30 septembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Référence de publication: 2011046362/10.

(110050816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2011.

Lantiq US Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 147.727.

Les comptes annuels au 30 septembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Référence de publication: 2011046363/10.

(110050818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2011.

Cliffhouse S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 107.560.

DISSOLUTION

In the year two thousand and eleven,

On the fifteenth day of February,

Before Us, Maître Emile SCHLESSER, notary, residing in Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

Appeared:

"MORWELL LIMITED", a company incorporated under the Laws of the British Virgin Islands, having its registered offices at Tortola (British Virgin Island), P.O. Box 3175, Road Town,

represented here by Mrs Christine PICCO, private employee, residing professionally in L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch,

by virtue of a proxy under private seal given on 23 March 2006, which proxy, initialled "ne varietur", will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Said appearing party, represented as stated hereabove, declared and requested the notary to state:

That the said appearing party is the sole shareholder of "CLIFFHOUSE S.à r.l.", having its registered offices in L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch, incorporated by deed of the undersigned notary on 21 April 2005, published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C", number 889 of 14 September 2005, registered at the Trade and Companies' Register in Luxembourg-City under section B and number 107,560,

That the corporate share capital is presently set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.00), consisting in five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.00) each,

That the appearing party, as sole shareholder, resolves to dissolve the Company with immediate effect,

That the appearing party declares that it has full knowledge of the Articles of Incorporation of the Company and that it is fully aware of the financial situation of the Company,

That the appearing party, as liquidator of the Company, declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the said Company have been paid or fully provided for, that the sole shareholder is vested with all the assets and hereby expressly declares that it will take over and assume liability for any known but unpaid and for any as yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself; consequently, the liquidation of the Company is deemed to have been carried out and completed,

That the sole shareholder hereby grants full discharge to the manager for his mandate up to this date,

That the books and records of the dissolved Company shall be kept for five years at L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, she signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze,

Le quinze février,

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

A comparu:

"MORWELL LIMITED", une société de droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Tortola (Iles Vierges Britanniques), P.O. Box 3175, Road Town,

ici représentée par Madame Christine PICCO, employée privée, demeurant professionnellement à L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 23 mars 2006,

laquelle procuration, paraphée "ne varietur", restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Ladite comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a exposé au notaire instrumentaire:

Qu'elle est la seule associée de la société à responsabilité limitée "CLIFFHOUSE S. à r.l.", ayant son siège social à L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 21 avril 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 889 du 14 septembre 2005, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 107.560,

Que le capital social est actuellement de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,00) chacune,

Que la comparante, en tant qu'associée unique, déclare dissoudre la société avec effet immédiat,

Que la comparante déclare avoir pleine connaissance des statuts de la société et est pleinement consciente de la situation financière de la société,

Que la comparante, en tant que liquidatrice de la société, déclare que l'activité de la société a cessé, que les dettes connues de ladite société ont été payées ou entièrement provisionnées, que l'associée unique est investie de tous les avoirs et déclare expressément prendre à sa charge et assumer toute responsabilité pour tout passif connu mais impayé et pour toutes dettes encore inconnues de la société avant tout paiement à l'associée; par conséquent, la liquidation de la société est considérée comme ayant été effectuée et terminée,

Que l'associée unique donne décharge pleine et entière au gérant pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour,

Que les livres et documents de la société resteront conservés pendant cinq ans à L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate par les présentes qu'à la demande de la personne comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande de ladite comparante et en cas de divergences entre les textes français et anglais, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la représentante de la comparante, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Picco, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 16 février 2011. Relation: LAC / 2011 / 7768. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme.

Luxembourg, le 21 février 2011.

Référence de publication: 2011025473/82.

(110030719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2011.

RD-XD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 114.731.

Les comptes annuels au 31/12/2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 MARS 2011.

Pour: RD-XD S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille WAGNER / Lionel ARGENGE-LAFON

Référence de publication: 2011046376/15.

(110050855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2011.

Lantiq US Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 147.727.

Les comptes annuels au 30 septembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Référence de publication: 2011046364/10.

(110050821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2011.

Profico S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5213 Sandweiler, 22A, rue de la Chapelle.
R.C.S. Luxembourg B 76.841.

Le bilan clôturé au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011046374/10.

(110051018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2011.

Georgia-Pacific Finance Consolidation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 33.731,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.
R.C.S. Luxembourg B 154.688.

In the year two thousand and ten, on the seventh of December.
Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette.

There appears:

Georgia-Pacific Treasury S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with registered office at 67, Rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 154708 (the Sole Shareholder),

here represented by Ms. Gaëlle Bernard, employee, with professional address at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, by virtue of a proxy given under private seal on December 7, 2010.

The said proxy, signed *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the State of Delaware, United States of America under the name of "NATC California LLC" and now existing under the laws of Luxembourg pursuant to a deed of migration of the undersigned notary of July 27, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1911 of September 16, 2010, under the name of "Georgia-Pacific Finance Consolidation S.à r.l." (the Company), having its registered office at 67, Rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 154688, and whose bylaws have been last amended pursuant to a deed of the undersigned notary of July 31, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2006 of September 27, 2010.

II. The Company's share capital is set at twenty thousand six United States Dollars (USD 20.006,00) represented by twenty thousand six (20,006) shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1,00) each.

III. The Sole Shareholder resolves to increase the Company's share capital to the extent of thirteen thousand seven hundred twenty-five United States Dollars (USD 13.725,00) to raise it from its present amount of twenty thousand six United States Dollars (USD 20.006,00) to thirty-three thousand seven hundred thirty-one United States Dollars (USD 33.731,00), by creation and issuance of thirteen thousand seven hundred twenty-five (13.725) ordinary B shares of one United States Dollar (USD 1,00) each (the Ordinary B Shares).

IV. The sole shareholder resolves to accept the subscription for all the Ordinary B Shares by GP Leasing S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 67, Rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 118041.

Subscription - Payment

Thereupon intervened GP Leasing Sàrl, prenamed, duly represented by Ms. Gaëlle Bernard, prenamed, by virtue of a proxy established on December 7, 2010, which declares to subscribe for the Ordinary B Shares and to fully pay them up at their nominal value of one United States Dollar (USD 1,00) each, for an aggregate amount of thirteen thousand seven hundred twenty-five United States Dollars (USD 13.725,00), together with a share premium in the amount of six billion six hundred eight million seven hundred seventy-five thousand five hundred eighty United States Dollars and fifty-four cents (USD 6.608.775.580,54), by contribution in kind in the total amount of six billion six hundred eight million seven hundred eighty-nine thousand three hundred five United States Dollars and fifty-four cents (USD 6.608.789.305,54), consisting in the conversion of a receivable held by GP Leasing S.à r.l., prenamed, towards the Company, in the same aggregate amount (the Receivable), which Receivables is incontestable, payable and due.

Evidence of the contribution's existence and value

Proof of the existence and value of the contribution in kind has been given by:

- a balance sheet dated as of December 7, 2010 of GP Leasing S.à r.l., prenamed, certified 'true and correct' by its management;
- a contribution declaration of GP Leasing S.à r.l., prenamed, attesting that it is the unrestricted owner of the Receivables.

Effective implementation of the contribution in kind

GP Leasing S.à r.l., prenamed, through its proxy holder, declares that:

- it is the sole unrestricted owner of the Receivable and possesses the power to dispose of it, they being legally and conventionally freely transferable;
- the Receivable has consequently not been transferred and no legal or natural person other than GP Leasing S.à r.l., prenamed, is entitled to any rights as to the Receivable;
- all further formalities are in course in the jurisdiction of the location of the Receivable in order to duly carry out and formalize the conversion and to render it effective anywhere and toward any third party.

Report of the Company's managers

The report of the managers of the Company, dated December 7, 2010, annexed to the present deed, attests that the managers of the Company, acknowledging having been informed beforehand of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company owing the above described contribution in kind, expressly agree with its description, with its valuation and confirm the validity of the subscription and payment.

V. As a consequence of the above resolutions, the Shareholders resolve to amend articles 6, 8, 10, 14, 17 and 18 of the Company's articles of association to give them henceforth the following wording:

" **Art. 6.** The share capital is set at thirty-three thousand seven hundred thirty-one United States Dollars (USD 33.731,00) represented by twenty thousand six (20.006) common ordinary shares and thirteen thousand seven hundred twenty-five (13.725) common ordinary B shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1,00) each.

Any share premium paid on the subscription of the shares of the Company since its establishment shall remain linked to such shares and shall be held by the owner of such shares.

Subject to any shareholders agreement that may be entered into from time to time, the Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Articles and by the Law."

" **Art. 8.** Subject to any shareholders agreement that may be entered into from time to time, each share entitles to a fraction of the Company's assets and profits of the Company as further defined in articles 17 and 18 of the Articles."

" **Art. 10.** In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, and subject to any shareholders agreement that may be entered into from time to time, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law."

" **Art. 14.** The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights in proportion to his shareholding. Subject to any shareholders agreement that may be entered into from time to time, collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to amend the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law."

" **Art. 17.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

Subject to any shareholders agreement that may be entered into from time to time, the balance of the net profit may be distributed to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company."

" **Art. 18.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

After payment of all debts of and any charges against the Company and of the expenses of the liquidation, subject to any shareholders agreement that may be entered into from time to time, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company."

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present sole shareholder's meeting are estimated at approximately seven thousand Euro (EUR 7.000,00).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Senningerberg, on the date first written above,

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, who is known to the notary by her full name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède.

L'an deux mille dix, le sept décembre.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette.

A comparu:

Georgia-Pacific Treasury S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 67, Rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154708 (l'Associé Unique),

ici représentée par Melle Gaëlle Bernard, employée, ayant son adresse professionnelle au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 7 décembre 2010.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Lequel comparant, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Le comparant est l'associé unique de la société à responsabilité limitée constituée selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, sous la dénomination "NATC California LLC" et existant à ce jour selon les lois du Luxembourg, suivant acte de migration reçu en date du 27 juillet 2010 par le notaire instrumentaire, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1911 du 16 septembre 2010, sous la dénomination "Georgia-Pacific Finance Consolidation S.à r.l." (la Société), ayant son siège social au 67, Rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154688, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire instrumentaire du 31 juillet 2010 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2006 du 27 septembre 2010.

II. Le capital social de la Société est fixé à vingt mille six Dollars Américains (USD 20.006,00) divisé en vingt mille six (20.006) parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1,00) chacune.

III. L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de treize mille sept cent vingt-cinq Dollars Américains (USD 13.725,00) pour le porter de son montant actuel de vingt mille six Dollars Américains (USD 20.006,00) à trente-trois mille sept cent trente et un Dollars Américains (USD 33.731,00), par la création et l'émission de treize mille sept cent vingt-cinq (13.725) parts sociales ordinaires de catégorie B d'une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1,00) chacune (les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B).

IV. L'associé unique décide d'accepter la souscription de toutes les Parts Sociales de Catégorie B par GP Leasing S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 67, Rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118041.

Souscription - Libération

Sur ce intervint GP Leasing S.à r.l., prénommée, dûment représentée par Melle Gaëlle Bernard, prénommée, en vertu d'une procuration établie le 7 décembre 2010, qui déclare souscrire les Nouvelles Parts Sociales et les libérer intégralement à leur valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1,00) chacune, pour un montant total de treize mille sept cent vingt-cinq Dollars Américains (USD 13.725,00), ensemble avec une prime d'émission de six milliards six cent huit millions sept cent soixante-quinze mille cinq cent quatre-vingts Dollars Américains et cinquante-quatre cents (USD 6.608.775.580,54), par apport en nature d'un montant total de six milliards six cent huit millions sept cent quatre-vingt-neuf mille trois cent cinq Dollars Américains et cinquante-quatre cents (USD 6.608.789.305,54), consistant en la

conversion d'une créance du même montant total détenue par GP Leasing S.à r.l., prénommée, à l'encontre de la Société (la Créance), laquelle Créance est certaine, liquide et exigible.

Preuve de l'existence et de la valeur de l'apport

Preuve de l'existence et de la valeur de cet apport en nature a été donnée par:

- un bilan au 7 décembre 2010 de GP Leasing S.à r.l., prénommée, certifié "sincère et véritable" par sa gérance;
- une déclaration d'apport de GP Leasing S.à r.l., prénommée, certifiant qu'il est propriétaire sans restriction de la Créance.

Réalisation effective de l'apport

GP Leasing S.à r.l., prénommée, par son mandataire, déclare que:

- il est seul propriétaire sans restriction de la Créance et possède les pouvoirs d'en disposer, celle-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissible;
- la Créance n'a pas fait l'objet d'une quelconque cession et aucune personne morale ou physique autre que GP Leasing S.à r.l., prénommée, ne détient de droit sur la Créance;
- toutes autres formalités sont en cours de réalisation dans la juridiction de situation de la Créance aux fins d'effectuer sa conversion et la rendre effective partout et vis-à-vis de tous tiers.

Rapport des gérants de la Société

Le rapport des gérants de la Société en date du 7 décembre 2010, annexé aux présentes, atteste que les gérants de la Société, reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de leur responsabilité, légalement engagés en leur qualité de gérant de la Société à raison de l'apport en nature décrit plus haut, marquent expressément leur accord sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation et confirment la validité des souscriptions et libérations.

IV. En conséquence des résolutions prises ci-dessus, les Associés décident de reformuler les articles 6, 8, 10, 14, 17 et 18 des statuts de la Société afin de leur conférer désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à trente-trois mille sept cent trente et un Dollars Américains (USD 33.731,00), représenté par vingt mille six (20.006) parts sociales ordinaires et treize mille sept cent vingt-cinq (13.725) parts sociales ordinaires de catégorie B d'une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1,00) chacune.

Toute prime d'émission payée à la souscription de parts sociales de la Société depuis sa constitution restera liée à ces parts sociales et sera détenue par le propriétaire de ces parts sociales.

Sous réserve des dispositions d'un éventuel pacte d'associés pouvant être conclu à n'importe quel moment entre les associés, la Société pourra racheter ses propres parts sociales et ce dans les limites exposées dans les Statuts et dans la Loi."

" **Art. 8.** Sous réserve des dispositions d'un éventuel pacte d'associés pouvant être conclu à n'importe quel moment entre les associés, chaque part sociale confère un droit aux actifs et bénéfiques de la Société, conformément et comme plus avant détaillé dans les articles 17 et 18 des Statuts."

" **Art. 10.** Dans le cas d'un associé unique, les parts sociales de la Société détenues par l'associé unique sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés et sous réserve des dispositions d'un éventuel pacte d'associés pouvant être conclu à n'importe quel moment entre les associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application des prescriptions de l'article 189 de la Loi."

" **Art. 14.** L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Sous réserve des dispositions d'un éventuel pacte d'associés pouvant être conclu à n'importe quel moment entre les associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi."

" **Art. 17.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Sous réserve des dispositions d'un éventuel pacte d'associés pouvant être conclu à n'importe quel moment entre les associés, le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société."

" **Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation et sous réserve des dispositions d'un éventuel pacte d'associés pouvant être conclu à n'importe quel moment entre les associés le boni de liquidation sera réparti équitablement entre tous les associés en proportion de leur participation dans la Société."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de sept mille Euro (EUR 7.000,00).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT PROCES-VERBAL, passé à Senningerberg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la personne comparante, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Bernard, Kessler.

Relation: EAC/2010/16061. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011025549/219.

(110030590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2011.

RD-XD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 114.731.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 MARS 2011.

Pour: RD-XD S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille WAGNER / Lionel ARGENGE-LAFON

Référence de publication: 2011046377/15.

(110050856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2011.

Georgia-Pacific Finance Consolidation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 35.283,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 154.688.

In the year two thousand and ten, on the thirty-first of December.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Georgia-Pacific Treasury S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with registered office at 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 154.708,

GP Leasing S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 118.041,

here represented by Ms. Gaëlle Bernard, employee, with professional address at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, by virtue of two (2) proxies given under private seal on December 21, 2010.

The said proxies, signed ne varietur by the persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, through their proxyholder, have requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing parties are the shareholders of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the State of Delaware, United States of America under the name of "NATC California LLC" and now existing under the laws of Luxembourg pursuant to a deed of migration of the undersigned notary of July 27, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1911 of September 16, 2010, under the name of "Georgia Pacific Finance Consolidation S.à r.l." (the Company), having its registered office at 67, rue Erme-sinde, L-1469 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 154.688, and whose bylaws have been last amended pursuant to a deed of the undersigned notary of December 13, 2010, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. The Company's share capital is set at thirty-three thousand seven hundred thirty-one United States Dollars (USD 33.731,00) represented by twenty thousand six (20.006) common ordinary shares and thirteen thousand seven hundred twenty-five (13.725) preferred shares, with a nominal value of one United States Dollar (USD 1,00) each.

III. The shareholders resolve to increase the Company's share capital to the extent of one thousand five hundred fifty-two United States Dollars (USD 1.552,00) to raise it from its present amount of thirty-three thousand seven hundred thirty-one United States Dollars (USD 33.731,00) to thirty-five thousand two hundred eighty-three United States Dollars (USD 35.283,00), by creation and issuance of one thousand five hundred fifty-two (1,552) new common shares of one United States Dollar (USD 1,00) each (the New Common Shares), vested with the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

Georgia-Pacific Treasury S.à r.l., prenamed, declares to subscribe for the New Common Shares and to fully pay them up at their nominal value of one United States Dollar (USD 1,00) each, for an aggregate amount of one thousand five hundred fifty-two United States Dollars (USD 1.552,00), together with a share premium in the amount of seven hundred forty-nine million one hundred seventy-five thousand four hundred thirteen United States Dollars and forty-two cents (USD 749.175.413,42), by contribution in kind in the total amount of seven hundred forty-nine million one hundred seventy-six thousand nine hundred sixty-five United States Dollars and forty-two cents (USD 749.176.965,42), consisting in the conversion of a receivable held by Georgia-Pacific Treasury S.à r.l., prenamed, towards the Company, in the same aggregate amount (the Receivable), which Receivable is incontestable, payable and due.

Evidence of the contribution's existence and value

Proof of the existence and value of the contribution in kind has been given by:

- a balance sheet dated as of December 31, 2010 of Georgia-Pacific Treasury S.à r.l., prenamed, certified 'true and correct' by its management;
- a contribution declaration of Georgia-Pacific Treasury S.à r.l., prenamed, attesting that it is the unrestricted owner of the Receivable.

Effective implementation of the contribution in kind

Georgia-Pacific Treasury S.à r.l., prenamed, through its proxy holder, declares that:

- it is the sole unrestricted owner of the Receivable and possesses the power to dispose of it, it being legally and conventionally freely transferable;
- the Receivable has consequently not been transferred and no legal or natural person other than Georgia-Pacific Treasury S.à r.l., prenamed, is entitled to any rights as to the Receivable;
- all further formalities are in course in the jurisdiction of the location of the Receivable in order to duly carry out and formalize the conversion and to render it effective anywhere and toward any third party.

Report of the Company's managers

The report of the managers of the Company, dated December 31, 2010, annexed to the present deed, attests that the managers of the Company, acknowledging having been informed beforehand of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company owing the above described contribution in kind, expressly agree with its description, with its valuation and confirm the validity of the subscription and payment.

V. As a consequence of the above resolutions, the shareholders resolve to amend article 6, first paragraph of the Company's articles of association to give it henceforth the following wording:

" **Art. 6. First paragraph.** The share capital is set at thirty-five thousand two hundred eighty-three United States Dollars (USD 35,283.00) represented by twenty-one thousand five hundred fifty-eight (21,558) common ordinary shares (the Common Shares) and thirteen thousand seven hundred twenty-five (13,725) preferred shares (the Preferred Shares), with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.00) each."

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present sole shareholder's meeting are estimated at approximately six thousand five hundred Euro (EUR 6,500.00).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Senningerberg, on the date first written above,

The document having been read to the proxy holder of the persons appearing, who is known to the notary by her full name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le trente et un décembre.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

Georgia-Pacific Treasury S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154.708, et

GP Leasing S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118.041,

ici représentées par Melle Gaëlle Bernard, employée, ayant son adresse professionnelle au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, en vertu de deux (2) procurations données sous seing privé le 21 décembre 2010.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées avec elles.

Lesquels comparants, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Les comparants sont les associés de la société à responsabilité limitée constituée selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, sous la dénomination «NATC California LLC» et existant à ce jour selon les lois du Luxembourg, suivant acte de migration reçu en date du 27 juillet 2010 par le notaire instrumentaire, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1911 du 16 septembre 2010, sous la dénomination «Georgia-Pacific Finance Consolidation S.à r.l.» (la Société), ayant son siège social au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154.688, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire instrumentaire du 13 décembre 2010, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. Le capital social de la Société est fixé à trente-trois mille sept cent trente et un Dollars Américains (USD 33.731,00), représenté par vingt mille six (20.006) parts sociales ordinaires et treize mille sept cent vingt-cinq (13.725) parts sociales préférentielles d'une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1,00) chacune.

III. Les associés décident d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de mille cinq cent cinquante-deux Dollars Américains (USD 1.552,00) pour le porter de son montant actuel de trente-trois mille sept cent trente et un Dollars Américains (USD 33.731,00) à trente-cinq mille deux cent quatre-vingt-trois Dollars Américains (USD 35.283,00), par la création et l'émission de mille cinq cent cinquante-deux (1.552) nouvelles parts sociales ordinaires d'une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1,00) chacune (les Nouvelles Parts Sociales Ordinaires), investies des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

Georgia-Pacific Treasury S.à r.l., prénommée, déclare souscrire aux Nouvelles Parts Sociales Ordinaires et les libérer intégralement à leur valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1,00) chacune, pour un montant total de mille cinq cent cinquante-deux Dollars Américains (USD 1.552,00), ensemble avec une prime d'émission de sept cent quarante-neuf millions cent soixante-quinze mille quatre cent treize Dollars Américains et quarante-deux cents (USD 749.175.413,42), par apport en nature d'un montant total de sept cent quarante-neuf millions cent soixante-seize mille neuf cent soixante-cinq Dollars Américains et quarante-deux cents (USD 749.176.965,42), consistant en la conversion d'une créance du même montant total détenue par Georgia-Pacific Treasury S.à r.l., prénommée, à l'encontre de la Société (la Créance), laquelle Créance est certaine, liquide et exigible.

Preuve de l'existence et de la valeur de l'apport

Preuve de l'existence et de la valeur de cet apport en nature a été donnée par:

- un bilan au 31 décembre 2010 de Georgia-Pacific Treasury S.à r.l., prénommée, certifié «sincère et véritable» par sa gérance;

- une déclaration d'apport de Georgia-Pacific Treasury S.à r.l., prénommée, certifiant qu'il est propriétaire sans restriction de la Créance.

Réalisation effective de l'apport

Georgia-Pacific Treasury S.à r.l., prénommée, par son mandataire, déclare que:

- il est seul propriétaire sans restriction de la Créance et possède les pouvoirs d'en disposer, celle-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissible;
- la Créance n'a pas fait l'objet d'une quelconque cession et aucune personne morale ou physique autre que Georgia-Pacific Treasury S.à r.l., prénommée, ne détient de droit sur la Créance;
- toutes autres formalités sont en cours de réalisation dans la juridiction de situation de la Créance aux fins d'effectuer sa conversion et la rendre effective partout et vis-à-vis de tous tiers.

Rapport des gérants de la Société

Le rapport des gérants de la Société en date du 31 décembre 2010, annexé aux présentes, atteste que les gérants de la Société, reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de leur responsabilité, légalement engagés en leur qualité de gérant de la Société à raison de l'apport en nature décrit plus haut, marquent expressément leur accord sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation et confirment la validité des souscriptions et libérations.

IV. En conséquence des résolutions prises ci-dessus, les associés décident de reformuler l'article 6, premier alinéa des statuts de la Société afin de lui conférer désormais la teneur suivante:

« **Art. 6. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à trente-cinq mille deux cent quatre-vingt-trois Dollars Américains (USD 35.283,00), représenté par vingt et un mille cinq cent cinquante-huit (21.558) parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Ordinaires) et treize mille sept cent vingt-cinq (13.725) parts sociales préférentielles (les Parts Sociales Préférentielles), d'une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1,00) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge, à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de six mille cinq cents Euro (EUR 6.500,00).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT PROCES-VERBAL, passé à Senningerberg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des personnes comparantes, connue du notaire par ses nom et prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Bernard, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 5 janvier 2011. Relation: EAC/2011/239. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011025551/164.

(110031186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2011.

Le 32 Immo Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2543 Luxembourg, 28, Dernier Sol.

R.C.S. Luxembourg B 130.166.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 17 mars 2011

Résolution

1. En date du 17 mars 2011, l'assemblée générale décide de révoquer Monsieur Abdelmajid AKDIME, administrateur de sociétés, né le 14 janvier 1950 à Agadir (Maroc) de son mandat de Gérant unique de la Société avec effet immédiat.

2. A cette même date, l'assemblée générale décide de nommer Monsieur Mostafa AKDIME, Administrateur de sociétés, né le 7 octobre 1954 à Casablanca (Maroc), résidant professionnellement à 33590 Vensac, 5, route du Lisey (France), en tant que Gérant unique de la Société avec effet immédiat.

Pour extrait
Pour la Société

Référence de publication: 2011044387/16.

(110050370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2011.

Le 42 Immo Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2543 Luxembourg, 28, Dernier Sol.

R.C.S. Luxembourg B 137.158.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 17 mars 2011

Résolution

1. En date du 17 mars 2011, l'assemblée générale décide de révoquer Monsieur Abdelmajid AKDIME, administrateur de sociétés, né le 14 janvier 1950 à Agadir (Maroc) de son mandat de Gérant unique de la Société avec effet immédiat.

2. A cette même date, l'assemblée générale décide de nommer Monsieur Mostafa AKDIME, Administrateur de sociétés, né le 7 octobre 1954 à Casablanca (Maroc), résidant professionnellement à 33590 Vensac, 5, route du Lisey (France), en tant que Gérant unique de la Société avec effet immédiat.

Pour extrait
Pour la Société

Référence de publication: 2011044388/16.

(110050371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2011.

LFH Corporation, Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 131.303.

—
Extrait des résolutions du Conseil d'administration du 28 mars 2011

Le Conseil d'administration de la Société décide de transférer le siège social du 22-24, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg avec effet immédiat au 42-44, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg et prend acte qu'à compter de ce jour l'adresse professionnelle des administrateurs suivants est:

Mr. Claude Zimmer, 42-44, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg;

Mr. Sibrand van Roijen, 42-44, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2011.

Référence de publication: 2011044389/15.

(110050546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2011.

Iberian Hy-Power S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 41.690.

—
In the year two thousand and eleven, on the twenty-fifth of January.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of the Shareholders of "Iberian HY-Power S.A.", (R.C.S. Luxembourg, section B number 41.690), having its registered office at L-1653 Luxembourg, 2-8, Avenue Charles de Gaulle, incorporated by a notarial deed on September 29, 1992, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 19 of 1992.

The meeting elected Annick Braquet, with professional address in Luxembourg, as chairman of the meeting.

The chairman appointed as secretary Solange Wolter, with professional address in Luxembourg.

The meeting nominated as scrutineer Arlette Siebenaler, with professional address in Luxembourg.

The chairman declares and requests the notary to record that:

I.- The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list which, signed by the board of the meeting, the shareholders, the proxies of the represented shareholders and the undersigned notary will remain annexed and be registered with the present deed.

The proxy forms of the represented partners after having been initialled "ne varietur" by the appearing persons will also remain annexed to the present deed.

II.- As appears from the attendance list, all the shares, representing the entire capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the partners have been informed beforehand.

III.- That the agenda of the Meeting is the following:

- 1.- Deliberation on the dissolution of the company.
- 2.- Appointment of one or more liquidators and determination of their powers and remuneration.
- 3.- Distribution of eventual advanced liquidation proceeds to the shareholders.

After the foregoing has been approved by the Meeting, the same unanimously took the following resolutions:

First resolution

In compliance with the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, the meeting decides to dissolve the Company.

Second resolution

As a consequence of the above taken resolution, the meeting decides to appoint as liquidator:

Juan Jose Garcia Egocheaga, residing at Ercilla 26 6°C, 48011 Bilbao, Spain.

The liquidator has the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148 bis of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

He may accomplish all the acts provided for by Article 145 without requesting the authorization of the shareholders in the cases in which it is requested.

He may exempt the registrar of mortgages to take registration automatically; renounce all the real rights, preferential rights, mortgages, actions for rescission; remove the attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

He may, under its responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of its powers it determines and for the period it will fix.

Third resolution

The general meeting decides to approve the distribution of eventual advanced liquidation proceeds to the shareholders.

There being no further business on the Agenda, the Meeting was thereupon closed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mil onze, le vingt-cinq janvier.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S' est réunie L' Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Iberian HY-Power S.A.", (R.C.S. Luxembourg, section B number 41.690), ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, 28, Avenue Charles de Gaulle, constituée suivant acte notarié en date du 29 septembre 1992, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 19 de 1992.

L'assemblée est présidée par Annick Braquet, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Solange Wolter, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Arlette Siebenaler, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence qui, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant:

- 1.- Délibération sur la dissolution de la société.
- 2.- Nomination d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs et rémunération.
- 3.- Distribution d'éventuels montants de liquidation aux actionnaires.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée, l'assemblée décide de dissoudre la Société

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de nommer en qualité de liquidateur:

Juan Jose Garcia Egocheaga, résidant à Ercilla 26 6°C, 48011 Bilbao, Spain.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Il peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation des actionnaires dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'approuver la distribution d'éventuelles avances sur bonus de liquidation aux actionnaires.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

A la demande des comparants le notaire, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en anglais suivi d'une version française. Sur demande des comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: A. BRAQUET, S. WOLTER, A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 janvier 2011. Relation: LAC/2011/4894. Reçu douze euros (12.-EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 21 février 2011.

Référence de publication: 2011025575/112.

(110030974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2011.

Loca-Nord, Société Anonyme.

Siège social: L-9753 Heinerscheid, 1, Hauptstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 93.140.

Il résulte des décisions de l'assemblée générale ordinaire du 21 janvier 2011 au siège social de la société Loca-Nord S.A. que la société FN-Services S.à r.l. (RCS: B 92 183), avec siège social à L-9991 Weiswampach, Gruuss Strooss 61, démissionne de ses fonctions de commissaire aux comptes.

L'assemblée générale ordinaire du 21 janvier 2011 nomme Monsieur Gerd Heinzus, né à St. Vith (Belgique), le 12 juin 1972, demeurant professionnellement à L-9753 Heinerscheid, Hauptstrooss 1, en tant que commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011044390/14.

(110050560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2011.

Loca-Nord, Société Anonyme.

Siège social: L-9753 Heinerscheid, 1, Hauptstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 93.140.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011044391/10.

(110050561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2011.

Logiparts S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid.
R.C.S. Luxembourg B 44.637.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011044392/10.

(110050475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2011.

Kidolux S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 762.245,08.**

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
R.C.S. Luxembourg B 68.102.

L'an deux mille onze, le quatre février.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme Kidolux S.A., constituée conformément à la loi luxembourgeoise, avec siège social à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, ayant un capital social de 762.245,09 € (sept cent soixante-deux mille deux cent quarante-cinq euros et neuf cents), entièrement libéré, inscrit auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 68.102 (ci-après la «Société»), constituée suivant un acte du notaire soussigné en date du 24 décembre 1998, publié au Mémorial C numéro 230 du 2 avril 1998

et dont le projet de fusion transfrontalier du 17 novembre 2010 avec Kidotel S.A., la société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance, au capital social de 185.000 euros, dont le siège social est sis Rue des Pierres Missigault - 28630 Barjouville, immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés de Chartres sous le numéro 347 832 677, publié à Luxembourg au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2807 du 22 décembre 2010.

L'assemblée est déclarée ouverte sous la présidence de Monsieur Jeff FELLER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, (le «Président»), qui désigne comme secrétaire Madame Cristiana SCHMIT, employée demeurant professionnellement à Junglinster.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster.

L'actionnaire présent ou représenté à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par lui ont été portés sur une liste de présence, signée par l'actionnaire présent et par les mandataires du représenté, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

La procuration émanant de l'actionnaire représenté à la présente assemblée, signée «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Le président expose et l'assemblée constate:

I.- Que la présente assemblée générale a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Approbation de la fusion transfrontalier avec la société anonyme Kidotel S.A. tel que le projet de fusion a été publié au Mémorial C numéro 2807 du 22 décembre 2010.

2.- Décharge à accorder aux organes de la société.

3.- Désignation du lieu où seront conservés les documents sociaux pendant le délai légal.

II.- Que l'actionnaire présent ou représenté, les mandataires de l'actionnaire représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par l'actionnaire

présent, les mandataires de l'actionnaire représenté ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

III.- Qu'il appert de la liste de présence que l'actionnaire représentant l'intégralité du capital social est présent ou représenté à la présente assemblée générale, de sorte que l'assemblée peut se tenir sans convocations préalables.

IV.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur tous les points portés à l'ordre du jour.

V.- Que les dispositions de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée relatives aux fusions ont été respectées, à savoir:

a) Publication du projet commun de fusion entre la Société Absorbée et la Société Absorbante arrêté par projet commun de fusion en date du 17 novembre 2010 et publié à Luxembourg au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2807 du 22 décembre 2010, soit un mois au moins avant la réunion des assemblées générales appelées à se prononcer sur le projet de fusion.

b) Etablissement, conformément à l'article 265 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales d'un rapport écrit par les conseils d'administration de chacune des sociétés qui fusionnent expliquant et justifiant le projet de fusion et en particulier le rapport d'échange des actions.

c) Dépôt des documents exigés par l'article 267 de la loi sur les sociétés commerciales au siège social des sociétés un mois au moins avant la date de la réunion des assemblées générales en vue de leur inspection par les actionnaires.

Une attestation certifiant le dépôt de ces documents pendant le délai légal au siège social de la société restera annexée au présent procès-verbal.

L'assemblée générale, après avoir discuté le projet de fusion, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'approuver sans réserve la fusion entre les sociétés Kidolux S.A., société absorbée d'une part, et Kidotel S.A., société absorbante d'autre part, et de la ratifier intégralement conformément au projet de fusion tel que publié au Mémorial C numéro 6 du 4 janvier 2011, et de considérer expressément que, du point de vue comptable et fiscal, la fusion a pris effet entre les sociétés fusionnantes à la date du 1^{er} janvier 2011.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de transférer tous les actifs et passifs, sans exception ni réserve de la société absorbée Kidolux S.A., à la société Kidotel S.A., précitée, avec effet au 1^{er} octobre 2010.

Les actions à émettre en rémunération de l'apport de l'universalité des actifs et des passifs de la présente société Kidolux S.A. seront attribuées directement à l'actionnaire de la société Kidotel S.A., au prorata de sa participation actuelle dans la société.

Il résulte du rapport d'échange que l'actionnaire de la société Kidolux S.A. percevra pour 101 actions de Kidolux S.A. 10 actions de la société absorbante Kidotel S.A. Il y aura en tout 4.950 actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, chacune entièrement libérée et jouissant des mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Troisième résolution

L'assemblée décide de donner pleine et entière décharge aux administrateurs et au réviseur d'entreprise de la société absorbée pour l'exécution de leurs mandats respectifs.

Quatrième résolution

L'assemblée décide que la société Kidolux S.A. est dissoute sans liquidation, tous les actifs et passifs de la société absorbée étant transmis à titre universel à la société absorbante, la société Kidotel S.A.

Déclaration

Conformément aux dispositions de l'article 271, alinéa 2 de la loi sur les sociétés commerciales, le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié et attesté l'existence et la légalité des actes et formalités ayant incombé à la société en vue de la fusion opérée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille cinq cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: J. FELLER, C. SCHMIT, M. MAYER, J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 15 février 2011. Relation: GRE 2011/745. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): HIRTT.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 17 février 2011.

Référence de publication: 2011025592/93.

(110030678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2011.

Logiparts S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 44.637.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011044393/10.

(110050476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2011.

Rucon Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 49.579,00.

Siège social: L-8020 Strassen, 20, rue de la Solidarité.

R.C.S. Luxembourg B 73.718.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2011.

Pour la société

Référence de publication: 2011044447/12.

(110050625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2011.

MR Transports S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3511 Dudelange, 112, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 158.963.

STATUTS

L'an deux mille onze, le quatorze février.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

ONT COMPARU:

1) Madame Maria Augusta FERREIRA COELHO ROSA, gérante de sociétés, né à Figueiros dos Vinhos (Portugal), le 5 avril 1965, demeurant à L-3511 Dudelange, 112, rue de la Libération.

2) Monsieur Sergio DE OLIVEIRA DA SILVA, chauffeur, né à Ventosa (Portugal), le 16 juin 1979, demeurant à L-1739 Luxembourg, 3, rue Fernand D'Huart.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer par les présentes et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Dénomination - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er} . Il est formé par la présente, entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée dénommée "MR TRANSPORTS S.à r.l.", (ci-après la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 2. La Société a pour objet l'exploitation d'une entreprise de transports nationaux et internationaux de marchandises par route incluant toutes prestations de services et de conseils s'y rattachant.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise.

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Dudelange (Grand-Duché de Luxembourg).

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 8. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 9. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux Statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 11. Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Art. 14. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 15. Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 18. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les Statuts.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2011.

Souscription et libération

Les Statuts ayant ainsi été arrêtés, les cent (100) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Madame Maria Augusta FERREIRA COELHO ROSA, préqualifiée, quarante-neuf parts sociales,	49
2) Monsieur Sergio DE OLIVEIRA DA SILVA, préqualifié, cinquante et une parts sociales,	51
Total: cent parts sociales,	100

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Loi anti-blanchiment

Les associés déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la Société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas, respectivement que la Société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ neuf cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le siège social est établi à L-3511 Dudelange, 112, rue de la Libération.
2. Les personnes suivantes sont nommées aux fonctions de gérants de la Société pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Sergio DE OLIVEIRA DA SILVA, chauffeur, né à Ventosa (Portugal), le 16 juin 1979, demeurant à L-1739 Luxembourg, 3, rue Fernand D'Huart, gérant technique, et
 - Madame Maria Augusta FERREIRA COELHO ROSA, gérante de sociétés, né à Figueiros dos Vinhos (Portugal), le 5 avril 1965, demeurant à L-3511 Dudelange, 112, rue de la Libération, gérante administrative.
3. La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe du gérant technique et de la gérante administrative.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. A. FERREIRA COELHO ROSA, S. DE OLIVEIRA DA SILVA, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 février 2011. LAC/2011/7951. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2011.

Référence de publication: 2011025645/127.

(110030725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2011.

R3 Treatment Finance (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 153.381.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 30 mars 2011.

Référence de publication: 2011044451/10.

(110050656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2011.

Société Luxembourgeoise de Commerce International, Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 19-21, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 16.857.

Les comptes annuels statutaires au 30 novembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2011.

Société Luxembourgeoise de Commerce International S.A.

Serge Weber

Administrateur

Référence de publication: 2011044453/14.

(110050608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2011.

Ridgefield Holdco, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 124.339.

In the year two thousand and ten, on the fifteenth day of December.

Before Me Maître Jean SECKLER, Notary residing in Junglinster, (Grand-Duchy of Luxembourg)

There appeared:

1. AZ Electronic Materials Topco S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated in Luxembourg whose registered office is at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 156.082 (the "Sole Shareholder") holds all of the issued shares of the Company, here represented by Mr. Max MAYER, employee, residing professionally in Junglinster, by virtue of a power of attorney delivered to him.

2. The "Company" is Ridgefield Holdco, a Luxembourg société à responsabilité limitée, incorporated by a notarial deed drawn up by Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, on 31 January 2007, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 124.339, whose restated articles of association (the "Articles") have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2574, page 123506 dated 12 November 2007 and whose Articles have been amended for the last time by a notarial deed drawn up by Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg on 12 October 2010, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

3. Article 200-2 of the Luxembourg law on commercial companies of 10 August 1915, as amended ("Article 200-2") provides that a sole shareholder of a société à responsabilité limitée shall exercise the powers of the general meeting of shareholders of the Company and the decisions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

4. The proxy form appointing the proxyholder representing the Sole Shareholder has been signed *ne varietur* by the Sole Shareholder.

5. The Sole Shareholder, acting in its capacity of sole shareholder of the Company, hereby passes the following written resolutions in accordance with Article 200-2:

Resolutions
First resolution

The Sole Shareholder resolves to reclassify all the 39,934,866 (thirty-nine million nine hundred thirty-four thousand eight hundred sixty-six) A ordinary shares (the "A Ordinary Shares"), 233,810,805 (two hundred thirty-three million eight hundred ten thousand eight hundred and five) B ordinary shares (the "B Ordinary Shares") and 2,280,927 (two million

two hundred eighty thousand nine hundred twenty-seven) C ordinary shares (the "C Ordinary Shares") constituting the current share capital of the Company into one class of shares having all the same features as described below in the new articles of association (the "Ordinary Shares") it being understood that such reclassification shall be done on the basis of a one-to-one share exchange.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of USD 3,715,033.06 (three million seven hundred fifteen thousand and thirty-three US Dollars and six cents) in order to raise it from its current amount of USD 7,666,914.79 (seven million six hundred and sixty-six thousand nine hundred and fourteen US Dollars and seventy-nine cents) to USD 11,381,947.85 (eleven million three hundred eighty-one thousand nine hundred forty-seven US Dollars and eighty-five cents) by creating and issuing 133,749,750 (one hundred thirty-three million seven hundred forty-nine thousand seven hundred and fifty) ordinary shares, each having the same features as the existing shares (together the "New Shares"), plus a share premium of a total amount of USD 367,788,274.48 (three hundred sixty-seven million seven hundred eighty-eight thousand two hundred and seventy-four US Dollars and forty-eight cents) to be attached to the New Shares (the "Share Premium").

Subscriptions and Payments

The Sole Shareholder, holding all the shares of the Company, declares to subscribe and fully pay in for all the New Shares and the Share Premium.

The New Shares and the Share Premium are fully paid up by contribution in kind to the Company consisting of the contribution by the Sole Shareholder of a claim it has against the Company for an aggregate amount of USD 371,503,307.54 (three hundred seventy-one million five hundred and three thousand three hundred and seven US Dollars and fifty-four cents) (the "Contribution").

The amount of USD 3,715,033.06 (three million seven hundred fifteen thousand and thirty-three US Dollars and six cents) is allocated to the share capital of the Company and the amount of USD 367,788,274.48 (three hundred sixty-seven million seven hundred eighty-eight thousand two hundred and seventy-four US Dollars and forty-eight cents) is allocated to the share premium account of the Company.

As it appears from the valuation report presented to the notary, the management of the Company has valued the above-mentioned aggregate Contribution in kind at USD 371,503,307.54 (three hundred seventy-one million five hundred and three thousand three hundred and seven US Dollars and fifty-four cents), which in the reasonable belief of the management of the Company (i) constitutes a fair and reasonable valuation of the Contribution and (ii) is at least equal to the New Shares issued in exchange, together with the Share Premium.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the Articles of the Company so as to reflect the above decisions, which shall read as follows:

" **5.1.** The Company has a subscribed capital of eleven million three hundred eighty-one thousand nine hundred forty-seven US Dollars and eighty-five cents (USD 11,381,947.85) represented by four hundred and nine million seven hundred and seventy-six thousand three hundred and forty-eight (409,776,348) fully paid up ordinary shares (the "Ordinary Shares")."

Fourth resolution

The Sole Shareholder decides to amend and restate the current Articles of the Company, and in particular to change the current object clause of the Articles which shall now read as follows:

" 3. Art. 3. Object.

3.1 The Company's object is to, directly or indirectly, acquire, hold or dispose of interests and participations in Luxembourg or foreign entities, by any means and to administrate, develop and manage such holding of interests or participations.

3.2 The Company may make real estate related investments whether directly or through direct or indirect participations in subsidiaries of the Company owning such investments.

3.3 The Company may also, directly or indirectly, invest in, acquire, hold or dispose of any kind of asset by any means.

3.4 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the "Connected Companies") or any other entity or person, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.5 The Company may in particular enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, always on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments convertible or not, the use of financial derivatives or otherwise;

- to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, within the limits of and in accordance with the provisions of Luxembourg Law;

3.6 The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above."

Fifth resolution

As a consequence of the above resolutions, the Sole Shareholder resolves that the Articles of the Company are fully restated and shall now read as follows (the "New Articles"):

"Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration

1. Art. 1. Form - Corporate name. There is formed a private limited liability company under the name "Ridgefield Holdco" which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the "Articles").

2. Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 However, the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

2.4 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company.

2.5 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

3. Art. 3. Object.

3.1 The Company's object is to, directly or indirectly, acquire, hold or dispose of interests and participations in Luxembourg or foreign entities, by any means and to administrate, develop and manage such holding of interests or participations.

3.2 The Company may make real estate related investments whether directly or through direct or indirect participations in subsidiaries of the Company owning such investments.

3.3 The Company may also, directly or indirectly, invest in, acquire, hold or dispose of any kind of asset by any means.

3.4 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the "Connected Companies") or any other entity or person, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.5 The Company may in particular enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, always on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments convertible or not, the use of financial derivatives or otherwise;

- to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the

performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, within the limits of and in accordance with the provisions of Luxembourg Law;

3.6 The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

4. Art. 4. Duration.

4.1 The Company is established for an unlimited duration.

Chapter II. - Capital, Shares

5. Art. 5. Share capital.

5.1 The Company has a subscribed capital of eleven million three hundred eighty-one thousand nine hundred forty-seven US Dollars and eighty-five cents (USD 11,381,947.85) represented by four hundred and nine million seven hundred and seventy-six thousand three hundred and forty-eight (409,776,348) fully paid up ordinary shares (the "Ordinary Shares").

The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders".

5.2 In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

5.3 All Shares will have equal rights.

5.4 The Company can proceed to the repurchase of its own shares by decisions of the Sole Manager or in case of plurality of managers of the Board of Managers subject to the availability of funds determined by the Sole Manager or in case of plurality of managers by the Board of Managers on the basis of relevant interim accounts.

6. Art. 6. Shares indivisibility. Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

7. Art. 7. Transfer of shares.

7.1 In case of a single Shareholder, the Company's Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

Chapter III. - Management

8. Art. 8. Management.

8.1 The Company is managed by one or more manager(s) appointed by a resolution of the Shareholder(s). In case of one manager, he/it will be referred to as the "Sole Manager". In case of plurality of managers, they will constitute a board of managers ("conseil de gérance") (hereafter the "Board of Managers")

8.2 The managers need not to be Shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the Shareholder(s).

9. Art. 9. Powers of the sole manager or of the board of managers.

9.1 In dealing with third parties, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

9.2 All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Manager or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

10. Art. 10. Representation of the company. Towards third parties, the Company shall be, in case of a Sole Manager, bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of a Sole Manager, by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by any two managers.

11. Art. 11. Delegation and Agent of the sole manager or of the board of managers.

11.1 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, any two managers may delegate its/their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

11.2 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, any two managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

12. Art. 12. Meeting of the board of managers.

12.1 In case of plurality of managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any manager. The Board of Managers may appoint a chairman.

12.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

12.3 Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another manager as his proxy. A manager may also appoint another manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

12.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

12.5 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating manager is able to hear and to be heard by all other participating managers whether or not using this technology, and each participating manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

12.6 A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

12.7 The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all managers present or represented at the meeting.

12.8 Extracts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.

Chapter IV. - General meeting of shareholders

13. Art. 13. Powers of the general meeting of shareholder(s) - Votes.

13.1 If there is only one Shareholder, that sole Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and takes the decisions in writing.

13.2 In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. All Shares have equal voting rights.

13.3 If all the Shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

13.4 If there are more than twenty-five Shareholders, the Shareholders' decisions have to be taken at meetings to be convened in accordance with the applicable legal provisions.

13.5 If there are less than twenty-five Shareholders, each Shareholder may receive the text of the decisions to be taken and cast its vote in writing.

13.6 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a Shareholder.

13.7 Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the Law. Change of nationality of the Company requires unanimity.

Chapter V. - Business year

14. Art. 14. Business year.

14.1 The Company's financial year starts on the 1st January and ends on the 31st December of each year.

14.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Sole Manager or in case of plurality of managers, by the Board of Managers and the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

15. Art. 15. Distribution right of shares.

15.1 From the net profits determined in accordance with the applicable legal provisions, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

15.2 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

15.3 The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by the Shareholders in accordance with the provisions of Article 13.7 above.

15.4 Notwithstanding the preceding provisions, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the Shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to

a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the Shareholder(s).

Chapter VI. - Liquidation

16. Art. 16. Dissolution and Liquidation.

16.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

16.2 The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.

16.3 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII. - Applicable law

17. Art. 17. Applicable law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles."

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves to resign all the current managers of the Company, except with respect to Kenneth Greatbatch and Geoffrey Wild.

As a result, the Company's board of managers is from now on composed by:

- Kenneth GREATBATCH, manager, born on 17 December 1948 in Castle Bromwich, Great Britain, whose address is located at The Chevin, Cokes Lane, Chalfont St. Giles, Buckinghamshire HP8 4UD, Great Britain;
- Geoffrey WILD, manager, born on 3 June 1956 in Wisbech, Great Britain, whose address is located at Apartment O, Unit 4B, 5 Hoi Ping Road, Causeway Bay, Hong-Kong.

6. Costs and notarial deed

6.1 The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 7,000.-.

6.2 The Notary, who understands and speaks English, states that the present deed is written in English, followed by a French version, and that at the request of the Sole Shareholder, in case of divergence between the English and the French texts, the English version will prevail.

6.3 This notarial deed was prepared in Junglinster, on the day mentioned at the beginning of this document.

7. This document having been read to the Sole Shareholder's proxyholder, who is known to the Notary by his name, first name, civil status and residence, the Sole Shareholder's proxyholder and the Notary, have together signed this deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mil dix, le quinze décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg)

1. AZ Electronic Materials Topco S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée en vertu du droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés luxembourgeois sous le numéro B 156.082 (l'"Associé Unique") détient la totalité des parts sociales émises par la Société, ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, en vertu d'une procuration lui délivrée.

2. La "Société" est Ridgefield Holdco, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, constituée par un acte notarié de Maître Henri HELLINCKX, notaire résidant à Luxembourg, daté du 31 janvier 2007, ayant son siège social à 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.339, dont les statuts coordonnés (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations numéro 2574, page 123506, daté du 12 novembre 2007, et dont les Statuts ont été modifiés depuis pour la dernière fois par un acte notarié de Maître Jean SECKLER, notaire résidant à Junglinster, Grand Duché de Luxembourg, du 12 octobre 2010, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

3. L'Article 200-2 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 dans sa version coordonnée ("Article 200-2") dispose qu'un associé unique d'une société à responsabilité limitée exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des associés de la Société et les décisions de l'associé unique seront documentées dans un procès verbal ou rédigées par écrit.

4. Le formulaire de procuration désignant le mandataire représentant l'Associé Unique, a été signé ne varietur par l'Associé Unique.

5. L'Associé Unique, agissant dans sa capacité d'associé unique de la Société, par la présente adopte les résolutions écrites suivantes conformément à l'Article 200-2:

Résolutions
Première résolution

L'Associé Unique décide de rassembler toutes les 39.934.866 (trente-neuf millions neuf cent trente-quatre mille huit cent soixante-six) parts sociales ordinaires A (les "Parts Sociales A"), toutes les 233.810.805 (deux cent trente-trois millions huit cent dix mille huit cent cinq) parts sociales ordinaires B (les "Parts Sociales B") et toutes les 2.280.927 (deux millions deux cent quatre-vingt mille neuf cent vingt-sept) parts sociales ordinaires C (les "Parts Sociales C") qui constituent le capital social actuel de la Société en une seule classe de parts sociales ayant les caractéristiques décrites ci-après dans les nouveaux statuts (les "Parts Sociales"), étant entendu que cette reclassification doit être faite sur base d'une part sociale pour une part sociale.

Seconde résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de USD 3.715.033,06 (trois millions sept cent quinze mille trente-trois dollars américains et six centimes) en vue de le porter de son montant actuel de USD 7.666.914,79 (sept millions six cent soixante-six mille neuf cent quatorze dollars américains et soixante-dix-neuf centimes) à USD 11.381.947,85 (onze millions trois cent quatre-vingt-un mille neuf cent quarante-sept dollars américains quatre-vingt-cinq centimes) en créant et émettant 133.749.750 (cent trente-trois millions sept cent quarante-neuf mille sept cent cinquante) nouvelles parts sociales, chacune ayant les mêmes caractéristiques que les parts sociales existantes (collectivement les "Nouvelles Parts Sociales"), avec une prime d'émission globale d'un montant total de USD 367.788.274,48 (trois cent soixante-sept millions sept cent quatre-vingt-huit mille deux cent soixante-quatorze dollars américains et quarante-huit centimes) attachée aux Nouvelles Parts Sociales (la "Prime d'Emission").

Souscription et Paiements

L'Associé Unique, détenant toutes les parts sociales de la Société, déclare souscrire et payer entièrement toutes les Nouvelles Parts Sociales et la Prime d'Emission.

Les Nouvelles Parts Sociales et la Prime d'Emission sont entièrement libérées moyennant l'apport en nature à la Société par l'Associé Unique d'une créance qu'il détient à l'égard de la Société pour un montant global de USD 371.503.307,54 (trois cent soixante-et-onze millions cinq cent trois mille trois cent sept dollars américains et cinquante-quatre centimes) (l'"Apport").

Le montant de USD 3.715.033,06 (trois millions sept cent quinze mille trente-trois dollars américains et six centimes) est alloué au capital social de la Société et le montant de USD 367.788.274,48 (trois cent soixante-sept millions sept cent quatre-vingt-huit mille deux cent soixante-quatorze dollars américains et quarante-huit centimes) est alloué au compte de la prime d'émission de la Société.

Comme il en ressort du rapport d'évaluation remis au notaire, les gérants de la Société ont évalué l'Apport en nature susmentionné à USD 371.503.307,54 (trois cent soixante-et-onze millions cinq cent trois mille trois cent sept dollars américains et cinquante-quatre centimes), ce qui dans la croyance raisonnable des gérants de la Société (i) constitue une évaluation juste et raisonnable de l'Apport, et (ii) est au moins égal aux Nouvelles Parts Sociales émises en échange, avec la Prime d'Emission.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts de la Société de sorte à refléter les résolutions ci-dessus, qui aura désormais la teneur suivante:

" **5.1.** La Société a un capital souscrit fixé à onze millions trois cent quatre-vingt-un mille neuf cent quarante-sept dollars américains et quatre-vingt-cinq centimes (USD 11.381.947,85) représenté par quatre cent neuf millions sept cent soixante-seize mille trois cent quarante-huit (409.776.348) parts sociales ordinaires entièrement libérées (les "Parts Sociales")."

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier et de refondre les statuts de la Société et en particulier de changer l'actuel article des Statuts sur l'objet social qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 3. Objet.**

3.1 L'objet de la société est d'acquérir, détenir ou disposer, directement ou indirectement, d'intérêts et participations dans des entités étrangères ou luxembourgeoises, par tous les moyens et d'administrer, développer et gérer ces intérêts et participations.

3.2 La Société pourra effectuer des investissements immobiliers, soit directement, soit à travers la détention, directe ou indirecte, de participations dans des filiales de la Société détenant ces investissements.

3.3 La Société pourra aussi, directement ou indirectement, investir dans, acquérir, détenir ou disposer de toutes sortes d'avoirs par tous moyens.

3.4 La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe

que la Société (ci-après reprises comme les «Sociétés Apparentées») ou toute autre entité ou personne, étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

3.5 La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission, toujours sur une base privée, de titres, d'obligations, de billets à ordre et autres instruments convertibles ou non de dette ou de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante;

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

3.6 La Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci."

Cinquième résolution

Suite aux décisions ci-dessus, l'Associé Unique décide d'une refonte complète des Statuts de la Société, qui auront désormais la teneur suivante (les "Nouveaux Statuts"):

"Titre I^{er} . Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

1. Art. 1^{er}. Forme-Dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Ridgefield Holdco» qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

2. Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3 Toutefois, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance de la Société est autorisé à transférer le siège de la Société dans la Ville de Luxembourg.

2.4 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance de la Société.

2.5 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

3. Art. 3. Objet.

3.1 L'objet de la société est d'acquérir, détenir ou disposer, directement ou indirectement, d'intérêts et participations dans des entités étrangères ou luxembourgeoises, par tous les moyens et d'administrer, développer et gérer ces intérêts et participations.

3.2 La Société pourra effectuer des investissements immobiliers, soit directement, soit à travers la détention, directe ou indirecte, de participations dans des filiales de la Société détenant ces investissements.

3.3 La Société pourra aussi, directement ou indirectement, investir dans, acquérir, détenir ou disposer de toutes sortes d'avoirs par tous moyens.

3.4 La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les «Sociétés Apparentées») ou toute autre entité ou personne, étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

3.5 La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission, toujours sur une base privée, de titres, d'obligations, de billets à ordre et autres instruments convertibles ou non de dette ou de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;
- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante;
- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

3.6 La Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.

4. Art. 4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. - Capital, Parts

5. Art. 5. Capital social.

5.1 La Société a un capital souscrit fixé à onze millions trois cent quatre-vingt-un mille neuf cent quarante-sept dollars américains et quatre-vingt-cinq centimes (USD 11.381.947,85) représenté par quatre cent neuf millions sept cent soixante-seize mille trois cent quarante-huit (409.776.348) parts sociales ordinaires entièrement libérées (les "Parts Sociales").

Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après comme les «Associés».

5.2 Complémentaire au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition des Associés.

5.3 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux.

5.4 La Société peut procéder au rachat de ses propres Parts Sociales par décisions du Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance sous réserve de la disponibilité des fonds déterminée par le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants par le Conseil de Gérance sur la base des comptes intermédiaires pertinents.

6. Art. 6. Indivisibilité des parts. Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

7. Art. 7. Transfert des parts.

7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la Loi.

Titre III. - Gérance

8. Art. 8. Gérance.

8.1 La Société est administrée par un gérant ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associé(s). Dans le cas d'un seul gérant, il est défini ci-après comme le Gérant Unique. En cas de pluralité de gérants, ils constitueront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

8.2 Les gérants ne sont pas obligatoirement des Associés. Les gérants pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision des Associés(s).

9. Art. 9. Pouvoirs du gérant unique ou du conseil de gérance.

9.1 Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

9.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

10. Art. 10. Représentation de la société. Vis-à-vis des tiers, la Société est, en cas de Gérant Unique, valablement engagée par la seule signature de son Gérant Unique, ou, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature de deux gérants ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué, en cas de Gérant Unique, par son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par deux gérants.

11. Art. 11. Délégation et Agent du gérant unique et du conseil de gérance.

11.1 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, deux gérants peut/peuvent déléguer ses/leurs pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

11.2 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, deux gérants détermine(nt) les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de tout mandataire, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

12. Art. 12. Réunion du conseil de gérance.

12.1 En cas de pluralité de gérants, les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par tout Gérant. Le Conseil de Gérance peut nommer un président.

12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés et s'ils ont renoncé aux formalités de convocation.

12.3 Tout gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax, d'un e-mail ou d'une lettre. Un gérant pourra également nommer par téléphone un autre gérant pour le représenter, moyennant confirmation écrite ultérieure.

12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple.

12.5 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les gérants participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

12.6 Une décision écrite, signée par tous les gérants, est valide comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu signée par tous les membres du Conseil de Gérance.

12.7 Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par tous les Gérants présents ou représentés aux réunions.

12.8 Des extraits seront certifiés par un Gérant ou par toute personne désignée à cet effet par un Gérant ou lors de la réunion du Conseil de Gérance.

Titre IV. - Assemblée générale des associés

13. Art. 13. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés - Votes.

13.1 S'il n'y a qu'un seul Associé, cet Associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et prend les décisions par écrit.

13.2 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de parts détenues. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Toutes les Parts Sociales ont des droits de vote égaux.

13.3 Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans avis préalable.

13.4 S'il y a plus de vingt-cinq Associés, les décisions des Associés doivent être prises aux réunions à convoquer conformément aux dispositions légales applicables.

13.5 S'il y a moins de vingt-cinq Associés, chaque Associé pourra recevoir le texte des décisions à adopter et donner son vote part écrit.

13.6 Un Associé pourra être représenté à une réunion des Associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.

13.7 Des décisions collectives ne sont valablement prises que seulement si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'Associés (en nombre) détenant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des toutes autres dispositions légales. Le changement de nationalité de la Société requiert l'unanimité.

Titre V. - Exercice social

14 Art. 14. Exercice social.

14.1 L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance et celui-ci prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

14.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

15. Art. 15. Droit de distribution des parts.

15.1 Le bénéfice net déterminé en conformité avec les dispositions légales applicables, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

15.2 Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

15.3 La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise par les Associés en conformité avec les dispositions de l'Article 13.7 ci-dessus.

15.4 Malgré les dispositions précédentes, le Gérant Unique ou en cas de la pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires au(x) Associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l(es) Associé(s).

Titre VI. - Liquidation

16. Art. 16. Dissolution et Liquidation.

16.1 La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

16.2 La liquidation de la Société sera décidée par la réunion des Associés en conformité avec les dispositions légales applicables.

16.3 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui termineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Titre VII. - Loi applicable

17. Art. 17. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi."

Sixième résolution

L'Associé Unique décide de révoquer tous les gérants actuels de la Société, sauf en ce qui concerne Kenneth GREATBATCH et Geoffrey WILD.

En conséquence, le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Kenneth GREATBATCH, gérant, né le 17 décembre 1948 à Castle Bromwich, Grande Bretagne, ayant pour adresse The Chevin, Cokes Lane, Chalfont St. Giles, Buckinghamshire HP8 4UD, Grande Bretagne;

- Geoffrey WILD, gérant, né le 3 juin 1956 à Wisbech, Grande Bretagne, ayant pour adresse l'Appartement O, Unit 4B, 5 Hoi Ping Road, Causeway bay, Hong-Kong.

6. Frais et acte notarié

6.1 Les frais, dépenses, rémunérations ou charges de quelque forme que ce soit qui devront être supportés par la Société comme résultant du présent acte sont estimés à approximativement 7.000,-EUR.

6.2 Le Notaire, qui comprend et parle l'anglais, déclare que le présent acte est rédigé en anglais suivi par une version française, et qu'à la demande de l'Associé Unique, en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi.

6.3 Cet acte notarié a été préparé à Junglinster, le jour mentionné au début de ce document.

7. Ce document ayant été lu à l'Associé Unique (ou, selon le cas à son mandataire), qui est connu par le Notaire par son nom de famille, prénom, état civil et résidence, l'Associé Unique (ou, selon le cas son mandataire) et le Notaire ont ensemble signé cet acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 23 décembre 2010. Relation GRE/2010/4629. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 16 février 2011.

Référence de publication: 2011025686/575.

(110030599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2011.

Sauter Regulation, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-5751 Frisange, 40A, rue Robert Schuman.
R.C.S. Luxembourg B 90.406.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 de la société par actions simplifiée de droit français SAUTER REGULATION ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011044458/10.

(110049379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2011.

Silbiotec Uno S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 83.510.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2011.

Référence de publication: 2011044461/10.

(110050127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2011.

Triodos S II LuxCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 158.971.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the sixteenth of February.

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Triodos Sicav II, a société d'investissement à capital variable incorporated and existing under the law of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and Companies Register under number B115771, having its registered office at 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg

here represented by Anne Contreras, lawyer, residing professionally at 14, rue Erasme, L-2082 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in the hereabove stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which it declares organized and the articles of association of which shall be as follows:

A. Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. There hereby exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of Triodos S II LuxCo S.à r.l. (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may borrow in any form and may issue any kind of notes, bonds and debentures and generally issue any debt, equity and/or hybrid securities in accordance with Luxembourg law.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the manager or, in case of several managers, of the board of managers.

Branches or other offices may be established either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

In the event that the manager or the board of managers determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. The Company's share capital is set at fifty thousand euro (EUR 50,000.-) represented by fifty thousand (50,000) shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings of shareholders.

The shares of the Company are issued in registered form only.

Art. 6. The share capital may be modified at any time by approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least in accordance with the provisions of the Law.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the Law.

Art. 7. The Company will recognize only one holder per share. Joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 8. The Company's shares are freely transferable among shareholders. Any inter vivos transfer to a new shareholder is subject to the approval of such transfer given by the shareholders representing a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the owners of shares representing three quarters of the rights of the survivors, subject to and in accordance with the Law. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

The Company may have one or several shareholders, with a maximum number of forty (40), unless otherwise provided by law.

Art. 9. The death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency of any of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 10. The Company is managed by one or several managers, who need not be shareholders.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is(are) appointed by the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders, who fix(es) the term of their office. They may be dismissed freely at any time by the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one manager, by the joint signature of any two managers or by the signature of any two duly authorised representative within the limits of such authorisation.

Art. 11. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which may choose from among its members a chairman, and, as the case may be, a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived by consent in writing, by facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the members of the board of managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by facsimile, e-mail or any other similar means of communication another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation of all such persons in the meeting. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting; in case of tied votes, the chairman shall have a casting vote.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 12. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 13. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 14. The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

Art. 15. The manager or, in case of several managers, the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of association.

D. Supervision of the company

Art. 16. In case and as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s)). The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditor(s) and shall determine their term of office.

Any statutory auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.

The statutory auditors have an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

If the shareholders of the Company appoint one or more independent auditor(s) (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies' register and the accounting and annual accounts of undertakings, the institution of statutory auditor(s) is suppressed.

Any independent auditor may only be removed with cause or with its approval by the general meeting of shareholders.

E. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

Art. 17. Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 18. The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association. Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The shareholders may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

Art. 19. In the case of a sole shareholder, such shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law. In such case, any reference made herein to the "general meeting of shareholders" shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

F. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 20. The Company's financial year commences on the 1st January of each year and ends on the 31st December of the same year.

Art. 21. Each year on the 31st December, the accounts are closed and the manager, or, as the case may be, the board of managers, prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 22. Each year, five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders.

G. Dissolution - Liquidation

Art. 23. In the event of dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the shares of the Company held by them.

Art. 24. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

Subscription and Payment

All of the fifty thousand (50.000) shares have been subscribed by TRIODOS SICAV II, prenamed.

All the shares subscribed are fully paid-up in cash so that the amount of fifty thousand euro (EUR 50,000.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and shall terminate on the 31st December 2011.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,800.-.

Resolutions of the sole shareholder

The incorporating shareholder, representing the entire share capital of the Company and considering itself as fully convened, has thereupon passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
2. The following persons are appointed managers of the Company for an unlimited period:
 - Mrs Marilou van Golstein Brouwers, born in Asten, The Netherlands on 21 June 1958, residing professionally at NL-3700 AB Zeist, The Netherlands, 1, Nieuweroordweg;
 - Mr Patrick Goodman, born in Paris, France on 14 August 1963, residing professionally at L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch, Grand Duchy of Luxembourg, and
 - Mr Olivier Marquet, born in Wilrijk, Belgium on 20 April 1957, residing professionally at B-1000 Brussels, 139, Hoogstraat, Belgium.
3. KPMG Audit S.à r.l. having its registered address at 31, allée Scheffer, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (RCS Luxembourg B 103590), is appointed as independent auditor of the Company. The term of office of the independent auditor shall expire at the close of the annual general meeting of shareholders approving the accounts as of 31 December 2011.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxyholder of the person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille onze, le seize février.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Triodos Sicav II, une société d'investissement à capital variable constituée et existant selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B115771, ayant son siège social au 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg

ici représentée par Anne Contreras, avocate, demeurant professionnellement au 14, rue Erasme, L-2082 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé,

La procuration paraphée ne varietur par le mandataire de la/du comparant/e et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel/Laquelle comparant/e, représenté/e comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle/il déclare constituer et dont elle/il a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il existe conformément aux présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de TRIODOS S II LuxCo S.à r.l. (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portfolio.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut emprunter sous toute forme et émettre des titres obligataires, des obligations garanties, des lettres de change ainsi que généralement toute sorte de titres de participation, d'obligations et/ou d'obligations hybrides conformément au droit luxembourgeois.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle estimées utiles pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la même commune par décision du gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, par décision du conseil de gérance.

Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par simple décision du gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, du conseil de gérance.

Au cas où le gérant ou le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre ce siège social et des personnes à l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, le siège social pourra être provisoirement transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social de la Société est fixé à cinquante mille euros (EUR 50.000,-) représenté par cinquante mille (50.000) parts sociales d'une valeur d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Les parts sociales sont émises uniquement sous forme nominative.

Art. 6. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de (i) la majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social conformément aux dispositions de la Loi. La Société peut racheter ses propres parts conformément aux dispositions de la Loi.

Art. 7. La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque part sociale. Des copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux associés survivants sujet à et conformément aux dispositions de la Loi. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

La Société peut avoir un ou plusieurs associés avec un nombre maximal de quarante (40) sauf dispositions légales contraires.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la dissolution, la faillite ou l'insolvabilité de l'un des associés ne saurait entraîner la dissolution de la Société.

C. Gérance

Art. 10. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, qui fixent la durée de leur mandat. Ils sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature conjointe de deux gérants ou par la signature de deux représentants dûment mandatés dans les limites de leur mandat.

Art. 11. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui pourra choisir parmi ses membres un président et, le cas échéant, un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil de gérance se tiendront au siège social de la Société à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Aucun avis de convocation n'est requis lorsque tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer aux réunions du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres de façon continue et permettant une participation effective de toutes ces personnes à la réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion; en cas d'égalité des voix, le président a voix prépondérante.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire, l'ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 12. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Des copies ou extraits de ces procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 13. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 14. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle par rapport aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Le gérant ou lorsqu'il y a plusieurs gérants le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

D. Surveillance de la société

Art. 16. Si et aussi longtemps que la Société a plus que vingt-cinq associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes. L'assemblée générale des associés désignera les commissaires aux comptes et déterminera la durée de leur mandat.

Tout commissaire aux comptes peut être démis de ses fonctions à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des associés.

Les commissaires aux comptes ont un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes les opérations de la Société.

Si les associés de la Société désignent un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, l'institution de commissaires aux comptes est supprimée.

Un réviseur d'entreprise agréé ne peut être démis de ses fonctions que pour cause ou avec son accord par l'assemblée générale des associés.

E. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 17. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 18. L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la loi et par les présents statuts. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société.

Toute autre modification des statuts nécessite l'accord de (i) la majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 19. Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la Loi.

Dans ce cas, toute référence dans les présentes à «l'assemblée générale des associés» devra être interprétée comme désignant l'associé unique, selon le contexte et selon le cas, et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.

F. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 20. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 21. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dresse(nt) un inventaire comprenant l'indication de la valeur de l'actif et du passif de la Société. Chaque associé peut prendre communication au siège social de cet inventaire et du bilan.

Art. 22. Chaque année, cinq pour cent (5%) sont prélevés sur le bénéfice net pour la constitution d'une réserve jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés.

G. Dissolution - Liquidation

Art. 23. En cas de dissolution de la Société, la Société sera liquidée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement des dettes de la Société.

Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du paiement des dettes sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues par eux dans la Société.

Art. 24. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Souscription et Libération

TRIODOS SICAV II, prénommée, a souscrit toutes les cinquante mille (50.000) parts sociales.

Toutes les parts sociales souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de cinquante mille euros (EUR 50.000,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2011.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à EUR 1.800.-.

Résolutions de l'associé unique

L'associé fondateur, représentant l'intégralité du capital social de la Société et se considérant dûment convoquée, a par la suite pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:
 - Mme Marilou van Golstein Brouwers, née à Asten, Pays-Bas le 21 juin 1958, résidant professionnellement à NL-3700 AB Zeist, 1, Nieuweroordweg, Pays-Bas;
 - M. Patrick Goodman, né à Paris, France le 14 août 1963, résidant professionnellement à L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch, Grand Duché de Luxembourg; et
 - M. Olivier Marquet, né à Wilrijk, Pays-Bas le 20 avril 1957, résidant professionnellement à B-1000 Bruxelles, 139, Hoogstraat, Belgique.
3. KPMG Audit S.à r.l. ayant son siège social au 31, allée Scheffer, Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg (RCS Luxembourg B 103590), est nommé réviseur d'entreprise agréé de la Société. Le mandat du réviseur d'entreprises agréé prendra fin au terme de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes de la Société au 31 décembre 2011.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande du comparant que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, le mandataire du comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. CONTRERAS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 février 2011. Relation: LAC/2011/8039. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 21 février 2011.

Référence de publication: 2011025755/384.

(110031035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2011.

Mibi s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7481 Tuntange, 31, rue de Hollenfels.

R.C.S. Luxembourg B 17.064.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011044177/9.

(110049833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2011.

Mibi s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7481 Tuntange, 31, rue de Hollenfels.

R.C.S. Luxembourg B 17.064.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011044178/9.

(110049836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2011.

HOTEL Top-Level-Domain S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2130 Luxembourg, 23, boulevard Charles Marx.

R.C.S. Luxembourg B 157.021.

In the year two thousand eleven, on the fifteenth of February,

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of HOTEL Top-Level-Domain S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at L-2130 Luxembourg, 23, Boulevard Charles Marx, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of

Commerce and Companies (R.C.S. Luxembourg) under number B 157021 and having a share capital of EUR 12.500,-(the Company). The Company was incorporated on 22 November 2010 pursuant to a deed of Maître Jean Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 30 of 07 January 2011.

There appeared:

1. HOTEL Top-Level-Domain GmbH, a limited company incorporated and organized under the laws of Germany, established and having its registered office at Akazienstrasse 2, D-10823 Berlin (Germany), registered with the Chamber of Commerce of Charlottenburg under the number HRB 115633 B, represented by its directors

Hereby represented by its directors, Mr. Johannes Lenz-Hawliczek residing in Lockenhuhnweg 9, 12355 Berlin, Germany, and Mrs. Katrin Ohlmer residing in Gustav-Müller-Str. 1, 10829 Berlin, Germany.

2. Afiliás Ltd, a limited company incorporated and organized under the laws of Ireland, established and having its registered office at Fitzwilton House, Wilton Place Dublin 2, registered with the Chamber of Commerce of Dublin under the number 338901,

Hereby duly represented by M. Philipp Grabensee, director of Afiliás Ltd, residing in Markgrafenstraße 66, 40545 Düsseldorf, Germany..

The Meeting has requested the undersigned notary to record the following:

I. That 125 (one hundred twenty-five) ordinary shares having a par value of EUR 100 (one hundred Euro) each, representing the entirety of the corporate capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced;

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of convening notices;

2. Decision that the official language of the Company will be with immediate effect the English language and that the Articles of Association will be written in English followed by a German version and that in case of discrepancies between the English and the German texts, the English version will prevail.

3. Approval of the terms and conditions of the Company's shareholders agreement

4. Amendment to article 15 of the Articles;

5. Miscellaneous.

That the Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Shareholders represented considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves that the official language of the Company will be with immediate effect the English language and that the Articles of Association will be written in English followed by a German version and that in case of discrepancies between the English and the German texts, the English version will prevail.

Third resolution

The Meeting resolves to approve the terms and conditions of the attached shareholders agreement.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the Meeting resolves to amend article 15 of the Articles in order to reflect the changes adopted above and resolves that such article shall have the wording hereinabove-approved:

" **Art. 15.** Unless otherwise provided for, resolutions at shareholders' meetings are only validly taken in so far as they are adopted by a majority of shareholders' owning a majority of the Company's share capital.

Resolutions of shareholders can, instead of being passed at a general meeting of shareholders, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall sign the resolution, the passing of resolutions in writing on one or several counterparts in lieu of general meetings shall have the force of a resolution passed at a general meeting of shareholders.

The sole shareholder exercises the powers of the general meeting.

The decisions of the sole shareholder which are taken in the scope of the above paragraph are recorded in minutes or drawn-up in writing.

Any reference to shareholders' meeting shall mutatis mutandis refer to a resolution passed in writing in the above form".

Nothing else on the agenda, and nobody wishing to address the meeting, the Meeting was closed.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand two hundred Euro (EUR 1.200.-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a German version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the German texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Folgt die deutsche version des obengenannten textes:

Im Jahre zweitausendundelf, am fünfzehnten Februar.

Vor dem unterzeichnenden Notar Martine SCHAEFFER, mit Amtssitz in Luxemburg (Großherzogtum Luxemburg).

Sind die Aktionäre der Gesellschaft mit beschränkter Haftung „HOTEL Top-Level-Domain S.à r.l.“ mit Sitz in L-2130 Luxemburg, 23, Boulevard Charles Marx, Grossherzogtum Luxemburg, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 157021, mit einem Stammkapital von EUR 12.500.-, gegründet gemäß Urkunde des Notars Jean-Joseph WAGNER, mit Amtssitz in Sassenheim, vom 22. November 2010, veröffentlicht im Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 30 vom 7. Januar 2011, zu einer Generalversammlung zusammen getreten.

Sind erschienen:

1. HOTEL Top-Level-Domain GmbH, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung deutschen Rechts, mit Sitz in der Akazienstrasse 2, D-10823 Berlin, eingetragen im Handelsregisterbuch in Charlottenburg unter der Nummer HRB 115633 B,

Gegenwärtig vertreten durch seine Geschäftsführer, Herrn. Johannes Lenz-Hawliczek, wohnhaft in Lockenhuhnweg 9, 12355 Berlin, Deutschland und Frau Katrin Ohlmer, wohnhaft in Gustav-Müller-Str. 1, 10829 Berlin, Deutschland.

2. Afilias Ltd, eine Gesellschaft Irischen Rechts, mit Gesellschaftssitz in Fitzwilton House, Wilton Place Dublin 2, eingetragen in der Handelskammer von Dublin unter der Nummer 338901,

Gegenwärtig vertreten durch Herrn Philipp Grabensee, Director von Afilias Ltd. wohnhaft in Markgrafenstraß 66, 40545 Düsseldorf, Deutschland.

Die Gesellschafter, vorbenannt, ersuchen den unterzeichneten Notar folgende Beschlüsse zu beurkunden:

I. Dass 125 (einhundertfünfundzwanzig) ordentliche Geschäftsanteile im Nennwert von je einhundert Euro (EUR 100.-) und damit das gesamte Gesellschaftskapital in gegenwärtiger Versammlung anwesend oder vertreten sind, die somit rechtsgültig über die Tagesordnung verhandeln kann und beschlussfähig ist.

II. Die Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

1. Verzicht auf die Einberufungsformalitäten;
2. Entscheidung, dass die Sprache der Gesellschaft mit sofortiger Wirkung die englische Sprache ist und dass die Satzung in Englisch verfasst wird, gefolgt von einer deutschen Übersetzung, sowie, dass bei etwaigen Unterschieden zwischen der englischen und deutschen, die englische Fassung Vorrang hat.
3. Genehmigung der Bedingungen der Gesellschaftervereinbarung;
4. Dementsprechende Änderung von Artikel 15 der Satzung;
5. Verschiedenes.

III. Nach Beratung hat die Versammlung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Gesellschafter, alle Anteile der Gesellschaft haltend, beschließen, auf die Einberufungsformalitäten zu verzichten, und erklären sich als ordnungsgemäß geladen und erklären Kenntnis zu haben von der Tagesordnung, die ihnen im voraus zugestellt wurde.

Zweiter Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen, dass die Sprache der Gesellschaft mit sofortiger Wirkung die englische Sprache ist und dass die Satzung in Englisch verfasst wird, gefolgt von einer deutschen Übersetzung, sowie, dass bei etwaigen Unterschieden zwischen der englischen und deutschen, die englische Fassung Vorrang hat.

Dritter Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen, die Bedingungen der beigefügten Gesellschaftervereinbarung zu genehmigen.

Vierter Beschluss

Die Gesellschafter beschließen desweiteren, Artikel 15 der Satzung abzuändern, um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

" **Art. 15.** Soweit nicht anders vorgesehen, sind Beschlüsse der Gesellschafterversammlung ordnungsgemäß, wenn sie von einer Mehrheit von Gesellschaftern die eine Mehrheit des Gesellschaftskapital besitzen, angenommen werden.

Anstatt auf einer Generalversammlung können Beschlüsse auch schriftlich von allen Gesellschaftern angenommen werden. In diesem Fall wird jedem Gesellschafter ein Entwurf des Beschlusses übermittelt, welchen er unterzeichnet. Die Beschlussfassung durch Unterzeichnung einer oder mehrerer Zweitausfertigungen hat die gleiche Rechtskraft wie die auf einer einberufenen Gesellschafterversammlung gefassten Beschlüsse.

Der alleinige Gesellschafter übt die Befugnisse der Gesellschafterversammlung aus.

Die in Anwendung des vorstehenden Absatzes gefassten Beschlüsse des alleinigen Gesellschafters werden protokolliert oder als Bericht abgefasst oder schriftlich niedergeschrieben.

Alle Verweise auf Gesellschafterversammlungen beziehen sich mutatis mutandis auf einen in der vorstehend beschriebenen Form schriftlich gefassten Beschluss. "

Da hiermit die Tagesordnung erledigt ist, wurde die Generalversammlung geschlossen.

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass vorliegender Urkunde entstehenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf EUR 1.200 (eintausend zweihundert Euro) geschätzt.

Erklärung

Der Unterzeichnende Notar, der der englischen Sprache in Wort und Schrift mächtig ist, erklärt, dass auf Anfrage der erschienenen Personen, die Urkunde in Englisch abgefasst wurde mit einer hierauf folgenden deutschen Übersetzung. Bei etwaigen Unterschieden zwischen der deutschen und englischen, hat die englische Fassung Vorrang.

Signé: J. Lenz-Hawliczek, K. Ohlmer, P. Grabensee et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 février 2011. LAC/2011/8556. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 février 2011.

Référence de publication: 2011026629/144.

(110032557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2011.

Tolomeo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 134.344.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TOLOMEO S.A.

Signature

Référence de publication: 2011044213/11.

(110049427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2011.

PALLINGHURST INVESTOR CONSORTIUM (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.153.250,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 143.734.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2011.

Hille-Paul Schut

Mandataire

Référence de publication: 2011044183/13.

(110049730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2011.